EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 18/12/2024

Commune de Mogues
Arrondissement de Sedan
Département des Ardennes

Date de convocation :
04/12/2024
Date d'affichage :
04/12/2024
Nombre de Conseillers Municipaux
- en exercice : 11
- présents : 9
- procuration(s) :
- votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc WATHY, Maire.

Etaient présents : MM. WATHY Marc, HENRY Frédéric, GUILLIN Patrick, WATHY Jacky, THIRY Mickaël, BOITEUX Mathieu, VEDRINES Arnaud et Mmes DUSARD Eloïse, ERRARD Sandrine, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Mme BERNARD Nathalie, Ms. DIDIER Jérôme,
Procurations : néant
Secrétaire de séance : WATHY Jacky

## *2024.19 REGLES DE PUBLICITE*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article art. L 2131-1, III ;

Vu le décret n°2024-719 du 5 juillet 2024 relatif aux règles de publicité des actes pris par les communes et leur groupement, et notamment l'article 1 ;

Considérant que la commune de MOGUES, dont la population est de 241 habitants, soit moins de 3 500, ne dispose pas d'un site Internet,

Considérant qu'il convient ainsi d'opter pour un mode de publication dérogatoire prévu par le CGCT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE D'OPTER pour le régime dérogatoire suivant concernant la publication des actes administratifs règlementaires : Affichage (dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat) ;

DIT QUE conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal pourra revenir à tout moment sur ce choix par une nouvelle délibération ;

DIT QUE la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Portes du Luxembourg (https://www.portesduluxembourg.fr) pour publication sur son propre site Internet ;

Pour extrait conforme
au registre des délibérations.

Le Maire
Marc WATHY

MAIRIE DE MOGUES (Ardennes)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/01/2025 à 17h42
Réference de l'AR : 008-210802617-20241218-2024_19-DE
Affiché le 16/01/2025 ; Certifié exécutoire le 16/01/2025